



LA SOCIETE ENNAKL Automobiles SA

Capital Social : 30 000 000 TND

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

RNE : 0001949C

CNSS :29840-61

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 9 mai 2022 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2021
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021
5. Affectation des résultats de l'exercice 2021
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022
8. Nomination de nouveaux administrateurs.
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2021 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	26 873 492,808
Résultat reporté	2 918,243
Résultat distribuable :	26 876 411,051
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	806 204,784
Autres réserves	6 570 000,000
Report à nouveau 2015	206,267

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.65 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 25 mars 2022, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 25 mars 2022, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société Amen Bank
- La société Tunisie Leasing @Factoring
- La société TDS
- La société SPI

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, les administrateurs suivants :

-
-
-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les
<ul style="list-style-type: none"> • La société PARENIN • Monsieur Fathi MESTIRI • Monsieur Abdellatif HAMAM • Monsieur Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding) • La société Poulina Group Holding (PGH) • Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis • • • • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2022 • 31 décembre 2022 • 31 décembre 2022 • 31 décembre 2023 • 31 décembre 2023 • 31 décembre 2023 • 31 décembre 2023 • 31 décembre 2023 • 31 décembre 2024 • 31 décembre 2024 • 31 décembre 2024 • 31 décembre 2024

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----